



## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2019

**Présents :** Marie-Pierre BAROUX, Olivier BERTHET, Catherine CHAMOMARD, Emeric FORESTIER, Pascal FAYOLLE, Andrée GAUTHIER, Nadine GONIN, Sylvie JAMBON, Fabrice LONGEFAY, Yves MATHIEU, Maurice MEGARES, Laurent METGE-TOPPIN, Martine MORION, Martin TRESCA

**Secrétaire de séance :** Emeric FORESTIER

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2019.

### 1 Vote du budget principal 2019

Olivier Berthet, adjoint aux finances, présente le budget 2019. Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement des charges à caractère général (eau, électricité, combustibles, entretien des bâtiments, maintenance, contrat de prestation avec RPC...), des charges de personnel, des indemnités du maire et des adjoints, du montant des subventions attribuées aux associations et des intérêts d'emprunts. Les recettes de fonctionnement sont constituées essentiellement par le produit des services (concessions cimetièrre, redevance services périscolaires), le produit des impôts et des taxes, les dotations et participations versées par l'Etat. La section fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 862 714.07 €. Concernant la section investissement, celle-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 1 680 973.43 € euros. Il énumère les principales dépenses d'investissement pour cette année 2018 : Accessibilité WC publics, chauffage de la salle des fêtes, sécurisation du Fond de Blacé, réfection du toit du bâtiment communal face à l'école élémentaire, pavage des allées du cimetière et la construction du restaurant scolaire et de la réhabilitation de l'école maternelle. Andrée Gauthier demande si la commission finances a déjà rencontré des banques et arrêté un plan de financement pour les travaux de l'école maternelle et du restaurant scolaire. Yves Mathieu et Olivier Berthet indiquent que les démarches n'ont pas encore été faites.

Le conseil municipal adopte le budget 2019 à la majorité (13 pour 1 contre).

### 2 Vote du budget du lotissement de Blaceret 2019

Olivier Berthet présente le budget du lotissement de Blaceret pour l'année 2019. Il indique que le dernier lot a été retenu et qu'un compromis a été signé. Yves Mathieu indique que la réalisation des voies va être faite à partir de début mai. Fabrice Longefay pense qu'il faudra prévoir une réserve foncière lors de l'élaboration du prochain PLUIH afin de pouvoir éventuellement agrandir la zone d'activités. Emeric Forestier demande si cette opération va engendrer un bénéfice pour la commune. Olivier Berthet indique que cela est difficile à dire car les travaux de finition (voirie, espaces verts et éclairage) ne sont pas terminés mais qu'il y aura probablement un petit bénéfice.

Le conseil municipal adopte le budget 2019 à l'unanimité.

### 3 Subvention d'équilibre concernant le centre de loisirs (vacances scolaires, camps ados et mercredis)

Mme Andrée Gauthier, adjointe enfance et jeunesse présente le budget 2019 du centre de loisirs des petites et grandes vacances, du camp ados et du centre de loisirs des mercredis matins réalisé par l'association des familles. Elle rappelle le contrat enfance jeunesse signé entre la commune de Blacé et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui permet d'obtenir une subvention au titre du centre de loisirs mais pas pour le camp ados et le centre de loisirs des mercredis matins. Elle informe que la subvention d'équilibre à verser par les

communes partenaires (Blacé, St Julien, Salles-Arbuissonas, Le Perréon) pour les petites et grandes vacances s'élève à 19 236.06 € soit pour Blacé, la somme de 5 630 €, pour les camps ados à 693.49 € soit 203 € pour Blacé, pour le centre de loisirs des mercredis matins à 3 034 € soit 1 312 € pour Blacé. La répartition des subventions d'équilibre entre les communes est calculée au prorata du nombre d'élèves fréquentant l'école maternelle et élémentaire de chaque commune. Andrée Gauthier précise que la commune du Perréon ne participe pas à la subvention d'équilibre pour les mercredis matins. La subvention totale à verser s'élève à 7 145 € pour notre commune. Fabrice Longefay déplore que la commune de Vaux en Beaujolais se soit désengagée. Cela a pour effet d'augmenter les subventions d'équilibre à verser par les communes restantes. Marie-Pierre Baroux indique qu'il est dommage que le centre de loisirs ne puisse pas actuellement fonctionner le mercredi après-midi car d'une part, cela rendrait service aux familles et d'autre part, le coût ne serait pas plus élevé pour l'association des familles car lorsqu'il y a qu'une demi-journée, les animateurs sont payés à l'heure et au forfait pour une journée entière. Andrée Gauthier indique qu'il sera intéressant de souscrire au plan mercredi, cela permettrait d'obtenir une aide bonifiée de la Caisse d'Allocations Familiales qui serait d'environ 1 € par enfant et par heure. Fabrice Longefay précise qu'il faut rédiger un PEDT de qualité et que pour Blacé, cela a déjà été fait dans le cadre des temps d'activités périscolaires, il n'y a donc pas grand-chose à modifier.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de la subvention d'équilibre à l'association des familles.

#### **4 Autoriser le maire à signer les conventions concernant les modalités de versement de la Prestation Service Enfance Jeunesse pour le ALSH avec les communes de Salles-Arbuissonas, Saint Julien, Vaux en Beaujolais et Le Perréon pour l'année 2018**

Andrée Gauthier rappelle que chaque commune partenaire verse une subvention d'équilibre et qu'en contrepartie la caisse d'allocations familiales verse la prestation Service Enfance Jeunesse (petites et grandes vacances scolaires) l'année N+1 soit en 2019 pour le centre de loisirs de 2018. Celle-ci est versée en totalité à la commune de Blacé, signataire du CEJ, charge à elle de reverser le prorata à chaque commune (St Julien : 13.37 %, Salles-Arbuissonas : 15.24 %, Le Perréon : 26.94 %, Vaux en Beaujolais : 20.45 %). Il reste 24 % pour Blacé. Une convention spécifiant les modalités de remboursement doit être signée avec les communes partenaires. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les conventions avec les communes partenaires.

#### **5 Autoriser le maire à signer les conventions concernant les modalités de versement de la Prestation Service Enfance Jeunesse pour le ALSH avec les communes de Salles-Arbuissonas, Saint Julien et Le Perréon pour l'année 2019**

Andrée Gauthier rappelle que la commune de Vaux en Beaujolais se retire du contrat enfance jeunesse (petites et grandes vacances scolaires) à partir de cette année. La PSEJ versée par la CAF fin 2020 pour le centre de loisirs de 2019 sera donc répartie entre les quatre communes restantes (St Julien : 20.32 %, Salles-Arbuissonas : 18.09 %, Le Perréon : 32.32 %). Il reste 29.27 % pour Blacé. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les conventions avec les communes partenaires.

#### **6 Avenant n°1 à la convention pour la télétransmission électronique des actes afin de pouvoir envoyer par dématérialisation les marchés publics**

Monsieur le Maire indique qu'une convention a été signée en 2011 avec la Préfecture du Rhône afin de pouvoir télétransmettre les délibérations et les arrêtés du maire. Afin de pouvoir télétransmettre les dossiers de marchés publics qui sont maintenant dématérialisés, il est nécessaire d'établir un avenant à cette convention et d'autoriser le Maire à le signer.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **7 Présentation de la convention pour approbation concernant l'utilisation de l'ensemble des bâtiments communaux par les associations**

Yves Mathieu retrace l'historique de la maison associative et notamment les problèmes rencontrés depuis le retour à quatre jours d'école. Martine Morion explique le travail fait par la commission pour rédiger cette

convention. Les associations ont été reçues par la commission afin d'obtenir leurs avis sur les dates proposées. Laurent Metge-Toppin précise que cette convention a été faite dans le but de remettre toutes les associations à égalité pour l'utilisation des différents bâtiments communaux. Quelques rectifications sont proposées par le conseil municipal. Olivier Berthet indique que les associations auront jusqu'au 15 juin 2019 pour proposer un planning d'utilisation des différents bâtiments communaux, si plusieurs associations souhaitent la même installation à des dates identiques, le Maire tranchera sans contestation possible. Andrée Gauthier demande si ce point ne peut pas être étendu à plusieurs membres du conseil afin d'éviter au maire des critiques suite à ses décisions. Olivier Berthet répond que c'est le rôle du maire de trancher. Nadine Gonin indique que la convention ne sera valable que si toutes les associations la signent. Fabrice Longefay répond qu'il va de soi que les associations qui refuseront de signer la convention n'auront plus la possibilité d'utiliser les bâtiments communaux. Il informe également que plusieurs personnes lui ont dit regretter que les adhérents de Blacé paient la même cotisation que les habitants des autres communes dans certaines associations alors que la commune met à disposition gratuitement les bâtiments et les fluides. Marie-Pierre Baroux répond que l'association des familles pratique déjà des tarifs différents pour les familles dont la commune est partenaire.

Le conseil municipal approuve cette convention à la majorité (13 pour 1 abstention).

### **8 Résiliation de la convention existante pour l'utilisation de la maison associative en cas d'approbation de la convention présentée au point 7.**

La nouvelle convention proposée au point 7 ayant été adoptée à la majorité des membres du conseil municipal, il est proposé de résilier celle existante. Olivier Berthet indique qu'elle sera résiliée pour motif d'intérêt général. Nadine Gonin informe qu'il n'est pas possible de la résilier tant que la nouvelle n'est pas signée.

Le conseil municipal accepte la résiliation de l'ancienne convention à la majorité (12 pour 1 abstention et 1 contre).

#### **DIA :**

- Maison Impasse de la Tallebarde : avis Favorable
- Maison Route des Cèdres : Avis favorable
- Terrain Rue du tonnelier : Avis Favorable

#### **Questions diverses :**

##### **Urbanisme**

Sylvie Jambon demande où en est l'avancement du dossier de modification n°6 du PLU. Yves Mathieu répond que la CAVBS travaille sur ce dossier et que l'enquête publique devrait avoir lieu prochainement.

Laurent Metge-Toppin demande à Yves Mathieu de lui expliquer la procédure pour changer de destination un bâtiment agricole.

##### **Voirie :**

Olivier Berthet fait part d'une pétition faite par les riverains de la rue du Cellier concernant la vitesse des véhicules. Yves Mathieu répond qu'une demande a été faite à la CAVBS pour mesurer la vitesse et le nombre de véhicules qui circulent sur cette voie. La même demande a également été faite pour l'avenue de la mairie.

##### **Associations :**

Sylvie Jambon demande s'il est possible d'obtenir les comptes rendus des différentes commissions lorsqu'elles se réunissent. Elle précise que cette demande ne concerne pas la commission scolaire et périscolaire puisqu'un compte rendu est fait après chaque réunion.

##### **Restaurant scolaire :**

Nadine Gonin fait part d'un tableau qu'elle a fait concernant l'augmentation de 5 centimes du prix du repas au

restaurant scolaire qui a été votée au dernier conseil municipal. Elle indique que 5 centimes d'augmentation représentent pour les familles un coût supplémentaire de 7 € par an et par enfant. Pour elle, ce coût est négligeable et l'augmentation aurait pu être portée à 40 cts ce qui aurait représenté 56 € de plus par an et par enfant.

**Elections Européennes :**

Il est rappelé que les élections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h. Le planning de la tenue du bureau de vote est fait.

Prochains conseils municipaux : 16/5/19, 20/6/19 et 11/7/19